



Laïcité de l'État & Liberté de l'Église

 **Télécharger**

 **Lire En Ligne**

[Click here](#) if your download doesn't start automatically

Téléchargez et lisez en ligne **Laïcité de l'État & Liberté de l'Église Emmanuel Tawil**

Format: Ebook Kindle

Présentation de l'éditeur

Les papes contemporains et le magistère de l'Église font régulièrement référence aux concepts de Laïcité et de la Liberté Religieuse. Ces notions forment la base des relations de l'Église catholique avec les États. Dans ce domaine, la doctrine catholique a connu de nombreux développements depuis la « saine laïcité » évoquée par Pie XII en 1958. La Déclaration *Dignitatis Humanae* sur la liberté religieuse du Concile Vatican II a très largement contribué à ce mouvement. Ce livre présente simplement la doctrine de l'Église en ce domaine depuis le XIXe siècle. Il souligne l'importance pour l'Église d'encourager la liberté dont elle a besoin pour exercer sa mission dans le monde. Extrait

Extrait de l'introduction

Longtemps, la laïcité et la liberté religieuse sentirent le souffre. On voyait en elles des idées protestantes, défendues par des penseurs anticléricaux, voltairiens, franc-maçons. La défense qu'en firent Lamennais ou Lacordaire fut insuffisante pour opérer un changement de perspective.

Aujourd'hui, il n'est pas de semaine sans que le Pape, la Secrétairerie d'État ou l'un des dicastères de la Curie romaine ne fasse référence à la liberté religieuse ou à la laïcité. Les mots ne font plus peur. Ces principes apparaissent même comme étant à la base de ce que l'Église attend de l'État : il n'est guère de concordats contemporains qui ne mentionnent la liberté religieuse.

La doctrine des relations Église-État a connu des évolutions majeures au cours du XIXe siècle. A partir de Pie IX, l'Église a insisté sur la définition de l'Église comme société parfaite, qui a constitué la base de la doctrine des relations avec l'État avant le concile Vatican II. Parce que l'Église est une société parfaite, c'est-à-dire une société qui possède en elle-même tous les moyens de parvenir à ses propres fins, elle attendait que l'État, autre société parfaite, lui reconnût un ensemble de droit. De l'approche que l'Église avait d'elle-même, en l'occurrence une ecclésiologie juridico-étatisante, elle prétendait que découlait un ensemble d'obligations pour l'État. Si l'analyse de l'Église comme société parfaite ne peut pas être balayée comme appartenant au passé, il est en tout cas évident que, depuis le Concile, ce n'est plus de cette seule qualité de société parfaite que l'Église attend la reconnaissance de sa liberté.

Depuis une cinquantaine d'année, c'est sur la liberté religieuse qu'insiste l'Église catholique. Le concile Vatican II, dans la Déclaration sur la Liberté religieuse, *Dignitatis Humanae*, développant la doctrine des droits de l'homme présentée par Jean XXIII dans *Pacem in Terris*, a considéré que la liberté religieuse dans l'ordre civil constitue un droit naturel. Ce droit naturel, que la communauté politique a l'obligation de reconnaître en tant que droit civil, présente de nombreux aspects, à la fois individuels et collectifs. Cette doctrine de la liberté religieuse repose sur une ecclésiologie qui distingue clairement la sphère ecclésiastique, religieuse, de la sphère civile. Cette ecclésiologie constitue en quelque sorte la prémisse nécessaire à la reconnaissance du droit subjectif à la liberté religieuse dans la sphère civile.

Ce que le magistère entend avant tout assurer c'est la *Libertas Ecclesiae*. Cette revendication apparaît clairement dans les textes conciliaires et post-conciliaires. L'Église catholique, tant par sa nature que par sa constitution divine et par ses fins, est distincte et indépendante de l'État. Cette indépendance, qui implique sa liberté d'exercer un ensemble de droits, n'est pas exclusive de la coopération avec l'État. *Dignitatis Humanae* considère que la reconnaissance par l'État de la liberté religieuse civile suffit à ce que soit assurée la liberté de l'Église. Cette étude le rappelle et développe certains éléments de la déclaration qui sont implicites, notamment au regard d'autres textes du magistère et du Code de droit canonique. Présentation de l'éditeur

Les papes contemporains et le magistère de l'Église font régulièrement référence aux concepts de Laïcité et de la Liberté Religieuse. Ces notions forment la base des relations de l'Église catholique avec les États. Dans ce domaine, la doctrine catholique a connu de nombreux développements depuis la « saine laïcité » évoquée par Pie XII en 1958. La Déclaration *Dignitatis Humanae* sur la liberté religieuse du Concile Vatican II a très

largement contribué à ce mouvement. Ce livre présente simplement la doctrine de l'Église en ce domaine depuis le XIXe siècle. Il souligne l'importance pour l'Église d'encourager la liberté dont elle a besoin pour exercer sa mission dans le monde.

Download and Read Online Laïcité de l'État & Liberté de l'Église Emmanuel Tawil #W6RB5FDXYLJ

Lire Laïcité de l'État & Liberté de l'Église par Emmanuel Tawil pour ebook en ligne Laïcité de l'État & Liberté de l'Église par Emmanuel Tawil Téléchargement gratuit de PDF, livres audio, livres à lire, bons livres à lire, livres bon marché, bons livres, livres en ligne, livres en ligne, revues de livres epub, lecture de livres en ligne, livres à lire en ligne, bibliothèque en ligne, bons livres à lire, PDF Les meilleurs livres à lire, les meilleurs livres pour lire les livres Laïcité de l'État & Liberté de l'Église par Emmanuel Tawil à lire en ligne. Online Laïcité de l'État & Liberté de l'Église par Emmanuel Tawil ebook Téléchargement PDF Laïcité de l'État & Liberté de l'Église par Emmanuel Tawil Doc Laïcité de l'État & Liberté de l'Église par Emmanuel Tawil Mobipocket Laïcité de l'État & Liberté de l'Église par Emmanuel Tawil EPub

W6RB5FDXYLJW6RB5FDXYLJW6RB5FDXYLJ